

Le lait de tous les dangers

Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3967 - Mercredi 7 septembre 2016 - Prix : 10 DA

«L'institution d'une stratégie tarde à prendre forme», déplore Nait El Hocine

Le nombre d'accidents de la route a explosé

Page 2



Une réalité entre freins et perspectives

Diagnostic de Jil'FCE sur les jeunes entrepreneurs

Page 2

Le déni de réalité des 20

Par Mohamed Habili

Une réunion du G20 est censée aborder en priorité les questions du moment concernant l'économie mondiale. C'est en tant que haute instance de régulation qu'il a été en effet conçu et qu'il a servi depuis qu'il a été institué, différent en ceci de ce qu'est devenu le G7 depuis que la Russie en a été éjectée en guise de sanction pour sa conduite dans l'affaire ukrainienne, qu'il met en présence non seulement les chefs d'Etat des pays les plus industrialisés, mais ceux-ci et leurs homologues des pays dits émergents. Pour autant, on ne peut vraiment pas dire qu'il se soit beaucoup penché sur l'état de l'économie mondiale lors de ses dernières éditions, comme ce fut précisément le cas dans celles ayant immédiatement suivi l'éclatement de la crise financière en 2008. Depuis, il est vrai, le sentiment général des dirigeants des plus grands pays industrialisés, c'est que la crise a été stoppée, grâce aux mesures prises consistant à renflouer le système financier international à coups de centaines de milliards de dollars, et qu'il suffirait dès lors d'éviter le piège du protectionnisme pour que la reprise apparaisse pour aller ensuite se consolider. Que ce pronostic ne se soit pas réalisé huit années après le séisme causé par la faillite de la grande banque d'affaires Lehman Brothers n'a pas obligé cette fois-ci les membres du G20 à consacrer l'essentiel de leurs discussions aux questions économiques d'intérêt mondial.

Suite en page 3

Avis sur trois lois organiques validées déjà par le Parlement

Le Conseil constitutionnel relève plusieurs fautes...



Le Conseil constitutionnel a relevé plusieurs fautes et des cas de non référence à des articles de la Constitution, en particulier concernant la loi organique relative au régime électoral. Il est à noter que cette institution s'est aussi exprimée sur les textes relatifs à la Haute instance indépendante de surveillance des élections, l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la nation ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le gouvernement. Lire page 3

Registre du commerce

Moins de 60% des entreprises ont déposé leurs comptes sociaux dans les délais

Page 5

L'interprète de musique andalouse, Meryem Benallal

Une jeune artiste qui soutient la cause des autistes

Page 13

Une réalité entre freins et perspectives

Diagnostic de Jil'FCE sur les jeunes entrepreneurs

■ Dans un monde de plus en plus globalisé où la conjoncture économique ressert son étau, un peu partout dans le monde un nombre important de jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat. Créer sa propre entreprise est devenu pour des milliers de personnes un réflexe, voire une évidence.

Par Yacine Djadel

En Algérie, bien que le fait de devenir patron de soi-même n'est pas de culture, travailler à son propre compte ou mener son projet personnel à bien a connu une forte croissance ces dernières années. Effectivement, depuis quelque temps on voit beaucoup de jeunes Algériens entrer dans le monde de l'entreprise en créant leur boîte plutôt que de postuler pour un emploi. Un fait sans doute lié au contexte économique du pays où la diversification à produire des richesses hors hydrocarbures s'impose plus que jamais. De ce fait, pour aider ces jeunes à émerger dans la sphère des affaires, l'Etat a même mis à leur disposition plusieurs dispositifs à l'exemple de l'Ansej et de l'Engem qui les encadrent dans ce sens. Malgré cela, pour monter son propre business, comme on dit, il se trouve qu'entre réalité freins et perspectives le chemin n'est toujours pas facile. Afin d'avoir un regard plus exacte sur les réalités de ce domaine, une enquête exhaustive a été menée sur le terrain par Jil'FCE. Cet organisme du Forum des chefs d'entreprise, en sollicitant le cabinet d'études algérien Bravehill pour une étude recommandée, n'a pas manqué de nous donner un aperçu précis



sur l'état des lieux de l'entrepreneuriat des jeunes en Algérie. L'objectif aussi de la démarche a été de relever les axes susceptibles de favoriser la création d'entreprises dont la tranche d'âge des chefs varie entre 20 et 39 ans. Une fois l'étude réalisée sur 627 jeunes entrepreneurs algériens de cette tranche avec, notamment, des entretiens qualitatifs et une enquête quantitative auprès de ces derniers, celle-ci a permis de mettre en exergue un vrai dynamisme et potentiel igno-

ré jusque-là. Comme résultats, il a été démontré également que la majorité de ces jeunes entrepreneurs sont autant motivés par le facteur de relever le challenge en plus de l'aspect financier connu pour l'initiative. Des freins il y en a aussi, parmi les plus récurrents les soucis administratifs et fiscaux restent la barrière principale pour ces derniers. Il y a même ceux qui ont abandonné à force d'être confrontés à ce genre de problème. Sur ce point, la difficulté est surmontable d'après

Mohamed Skendri, P-DG de Bravehill. «Le problème de la création d'entreprises en Algérie ne réside pas tant dans le fait de l'acte de la créer en lui-même, car contrairement à ce qu'on croit il est relativement facile de le faire sur le plan administratif. Toutefois, c'est dans le suivi et la gestion que les jeunes trouvent des difficultés», a-t-il expliqué. Pour y remédier, l'étude suggère des solutions, à savoir foncer et lever les freins. Pour preuve, certaines idées reçues doivent être

balayées et ce, en constatant que la majorité des entrepreneurs n'ont pas rencontré de difficultés administratives lors de la création de leurs entreprises. A cet effet, de réelles contraintes sont mises en lumière telles que les difficultés liées au financement ou le manque de formations orientées vers le secteur de l'entrepreneuriat. Par ailleurs, ce qu'il faut savoir aussi concernant les créneaux de prédilection de nos jeunes entrepreneurs, c'est que celui des services reste le plus prisé. A rappeler aussi que ce dernier est parmi les terrains encore vierges pour l'investissement. Il est clair que l'enquête menée par Jil'FCE sur la situation actuelle de l'entrepreneuriat des jeunes en Algérie apporte une vision plus fidèle de la réalité économique du pays, surtout en faisant appel au grand potentiel dont regorge celui-ci en matière de ressources humaines. Néanmoins, il est important de signaler que si ces derniers ont tous envie de tenter de créer une entreprise, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Beaucoup de jeunes diplômés, victimes de l'échec de l'insertion professionnelle classique, vont frapper aux portes des dispositifs de microcrédit tels que l'Ansej. Y. D.

«L'institution d'une stratégie tarde à prendre forme», déplore Nait El Hocine

Le nombre d'accidents de la route a explosé

Les accidents de la route ne tarissent pas, bien au contraire. Nos routes sont de plus en plus meurtrières, tuant hommes, femmes et enfants. Des chiffres alarmants qui ne cessent d'augmenter ces dernières années, essentiellement en raison du comportement des conducteurs. Force est de constater que depuis quelques années le nombre d'accidents de la route en Algérie a carrément explosé. En dépit des campagnes de sensibilisation entreprises en vue d'arrêter l'hémorragie, ou du moins atténuer le phénomène, on constate toujours une progression alarmante. Un triste constat que le premier semestre 2016 a largement renforcé avec 1 919 victimes. «Un total de 14 238 accidents de la route a été enregistré entre le 1^{er} semestre 2016, soit une baisse de 3 263 (-18,64%) d'accidents comparativement à la même période de 2015. Cette baisse n'a pas conduit à une réduction significative de la mortalité avec 1 919 morts, soit -8%», selon Ahmed Nait El Hocine. S'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, le directeur général du Centre national de prévention et



de sécurité routière a, d'emblée, tenu à mettre l'accent sur l'engagement des autorités publiques quant à la nécessité de redoubler d'efforts et aller vers une révision autrement plus efficace des méthodes de traitement de la question de la sécurité routière, et ce, à travers le recours à une nouvelle approche visant la consécration de résultats probants dans le domaine de la lutte contre le fléau des accidents de la route. Il a souligné la nécessité de corriger les normes de recueil des données pouvant

contribuer à mettre sur pied une stratégie de prévention et de lutte contre les accidents de la route. «L'institution d'une stratégie de prévention et de lutte tarde à prendre forme», a-t-il déploré. Mais, a-t-il avoué, «le centre ne dispose pas encore des moyens humains et matériels pour pouvoir mener à bien ses missions en matière de communication, de formation et de contrôle afin de limiter le nombre des accidents survenant sans cesse à travers le pays, avec leur lot de victimes et de familles endeuillées».

Interrogé sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour une meilleure surveillance et contrôle des routes, M. Nait El Hocine a souligné la nécessité d'améliorer le dispositif de surveillance et de contrôle «par le déploiement d'un système de radars fixes qui permettra de sécuriser des axes routiers accidentogènes et qui va venir en renfort à l'action opérée par les services de sécurité». «Ce sera un système automatisé de sanctions à l'aide de radars fixes, une politique qui a apporté des résultats significatifs dans les pays où elle a été adoptée», a-t-il affirmé. Il a indiqué que dans le cadre du projet de révision de la loi sur la sécurité routière, qui va «incessamment» passer au Parlement, le système du permis de conduire à points a été retenu, de fait, le système de sanctions qui reposait sur le retrait immédiat du PC sera caduc. Il a fait savoir que d'autres mesures ont été prises pour réduire les accidents de la route, en prévoyant deux conducteurs pour les bus qui effectuent de longs trajets, «une mesure transitoire en attendant la mise en vigueur du chronotachygraphe (mouchard), qui n'a pas été mis en application

depuis 2010». Cet outil permet aux services de sécurité d'opérer un «contrôle rigoureux» du temps de conduite, d'arrêt et des vitesses pratiquées, a-t-il expliqué. Il a appelé, en outre, à la nécessité de hâter la modernisation du système de formation et d'examen des candidats pour l'obtention du permis de conduire. «Dans le cadre du projet de création de la Délégation nationale à la sécurité routière, nous envisageons l'introduction du multimédia dans les examens du permis de conduire», a-t-il dit, ajoutant que cette structure a pour mission de «fédérer les efforts de l'ensemble des secteurs concernés». La Délégation nationale aura pour but la mise en place d'un système de recueil des données des accidents de la route afin d'unifier les bilans fournis par les services de la Gendarmerie nationale, la Sûreté nationale et la Protection civile. «Un travail a été engagé en partenariat avec la direction générale du trafic routier d'Espagne avec laquelle nous sommes en jumelage pour la mise en place d'un système de collecte de données», a-t-il fait savoir.

Meriem Benchaouia

— Avis sur trois lois organiques validées déjà par le Parlement —

Le Conseil constitutionnel relève plusieurs fautes...

■ *Le Conseil constitutionnel a relevé plusieurs fautes et des cas de non référence à des articles de la Constitution, en particulier concernant la loi organique relative au régime électoral. Il est à noter que cette institution s'est aussi exprimée sur les textes relatifs à la Haute instance indépendante de surveillance des élections, l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la nation ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le gouvernement.*

Par Nacera Chennafi

Cette haute institution a rendu des avis dans le dernier numéro du *Journal officiel* sur trois lois organiques relatives au régime électoral, à la Haute instance indépendante de surveillance des élections et l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la nation ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le gouvernement. A cet effet, cette haute institution a relevé plusieurs fautes dans plusieurs articles, sachant que ces lois ont été validées par le Parlement. Il faut savoir que ces avis ont été émis par le Conseil constitutionnel suite à sa saisine par le président de la République conformément aux dispositions des articles 141 (alinéa 2) et 186 (alinéa 2) de la Constitution, par lettre du 23 juillet 2016. Dans ce cadre, le Conseil constitutionnel a rendu son avis sur le contrôle de conformité de la loi organique relative au régime électoral. Sur le plan de la forme, le Conseil constitutionnel considère que cette loi a été adoptée conformément à l'article 141 de la Constitution. «*De ce fait, elle est conforme à la Constitution*». Cependant, dans le fond, plusieurs articles ont été reformulés. A ce propos, il a été indiqué que la non référence à l'article 8 de la Constitution aux vises de la loi organique fait l'objet de saisine : considérant que l'article 8 de la Constitution prévoit que le pouvoir constituant appartient au peuple qui exerce sa souveraineté par l'inter-



médiaire des institutions constitutionnelles qu'il se donne, ainsi que par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants. En conséquence, il est indiqué que la non insertion de l'article du décret par le législateur dans les vises de la loi organique, objet de saisine, constitue une omission qu'il y a lieu de corriger. En ce qui concerne la non référence de l'article 88 de la Constitution aux vises de la loi organique, objet de saisine : il est considéré que cet article de la Constitution fixe le mandat présidentiel et prévoit la possibilité de son renouvellement une seule fois. En conséquence, l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi organique, objet de saisine, est partiellement conforme à la Constitution et sera reformulé. Il y a aussi l'alinéa 1^{er} de l'article 15 et l'alinéa 1^{er} de l'article 16 de la loi organique rela-

tive aux listes électorales, partiellement conformes à la Constitution, qui seront reformulés. Cet article 15 est reformulé ainsi : «*Sous réserve des dispositions de l'article 194 de la Constitution, les listes électorales sont dressées et révisées dans chaque commune sous le contrôle d'une commission administrative électorale composée ainsi qu'il suit...*». L'article 16 stipule aussi que «*sous réserve des dispositions de l'article 194 de la Constitution, les listes électorales sont dressées et révisées dans chaque circonscription diplomatique ou consulaire sous le contrôle d'une commission administrative électorale composée ainsi qu'il suit...*». La seconde loi touchée aussi par le contrôle de conformité est la loi organique relative à la Haute instance indépendante de surveillance des élections. Le Conseil constitutionnel considère

que cette loi adoptée conformément aux dispositions de l'article 141 de la Constitution est, en la forme, conforme à la Constitution. Enfin, il y a la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le gouvernement, le Conseil constitutionnel a relevé que cette loi a été adoptée conformément à l'article 141 (alinéa 2) de la Constitution et que «*par conséquent, elle est conforme à la Constitution*». Dans le fond, le Conseil constitutionnel a relevé que certaines dispositions sont conformes ou partiellement conformes à la Constitution et sont ainsi reformulées. A titre indicatif, l'expression «*a pour objet*» sera remplacée par «*déterminée*» dans l'article 1^{er}. Le Conseil constitutionnel a également relevé que l'article 20 est partiellement conforme à la Constitution et sera reformulé ainsi : «*Outre les conditions prévues par les articles 136 et 137 de la Constitution, tout projet ou proposition de loi doit être accompagné d'un exposé des motifs et son dispositif rédigé en articles*». Le Conseil constitutionnel a relevé en outre que l'alinéa 1^{er} de l'article 38 est partiellement conforme à la Constitution et sera ainsi reformulé : «*La procédure de vote sans débat est applicable aux ordonnances soumises à l'approbation de chaque chambre par le Président de la République, en application des dispositions des alinéas 1^{er} et 2 de l'article 142 de la Constitution*».

N. C.

Conseil constitutionnel

Atelier international à Alger sur le rôle de la démocratie

L'Algérie organise un atelier international sur «*le rôle de la démocratie dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme*», qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2016 au Palais des nations, à Alger, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Cette rencontre «*participe de l'effort que l'Algérie consent, selon ses moyens, dans la lutte internationale contre l'extrémisme violent et le terrorisme*», souligne la même source, rappelant qu'elle intervient dans le sillage des récentes rencontres organisées également par l'Algérie qui avaient porté respectivement sur l'expérience algérienne en matière de déradicalisation ainsi que sur le rôle d'internet et des réseaux sociaux dans la lutte contre le cyber-terrorisme. «*Ces initiatives sont venues appuyer l'action que mène l'Algérie au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) dont elle est membre fondateur et dont elle co-préside avec le Canada le Groupe de travail sur le Sahel*», précise la même source. Ce groupe a tenu à Alger ses trois sessions plénières, ainsi qu'un

atelier d'experts sur le rôle de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, rappelle encore le ministère, annonçant par là même que la prochaine session plénière aura lieu également à Alger les 27 et 28 novembre de cette année. De par cette initiative, l'Algérie «*entend partager son expérience dans la construction de la démocratie en tant que dynamique de renforcement de l'Etat de droit, de promotion des droits de l'Homme et des libertés individuelles et collectives, de renforcement de la cohésion et de l'unité nationales et de facteur d'isolement, de marginalisation et de rejet des discours extrémistes et de lutte contre les logiques de l'exclusif et de l'exclusion*», explique la même source. Cette rencontre, relève le communiqué, «*intervient à un moment où l'Algérie vient de conforter, à l'initiative du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, son choix démocratique et républicain par la révision constitutionnelle du 7 février dernier, laquelle a élargi les espaces des libertés et renforcer les fondements institutionnels de*

la démocratie et de l'Etat de droit». «*La tenue de cet atelier international sur un thème aussi important dans la conjoncture internationale actuelle se veut une contribution de l'Algérie à l'effort de la communauté internationale dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme*», affirme le ministère, qui souligne que l'Algérie «*n'a eu de cesse de conjuguer la fermeté dans la lutte contre le terrorisme et ses motivations idéologiques extrémistes et son attachement à la consolidation de sa jeune démocratie en tant que voie de réconciliation nationale et de rejet des idéologies qui alimentent la logique de l'exclusion et de l'exclusif*». Les participants à cette rencontre procéderont à un «*large échange*» de vues sur le rôle de la démocratie dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, à travers la présentation des expériences nationales en la matière. Selon le ministère des Affaires étrangères, cette importante manifestation regroupera des hauts fonctionnaires et des experts représentant les membres du Forum global de lutte contre le

terrorisme, les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, les pays du Sahel, les Nations unies, l'Union africaine, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne et les principaux organismes internationaux et régionaux en charge de la lutte contre le terrorisme. L'objectif de cet atelier, explique le ministère, «*est de dégager un maximum de bonnes pratiques pouvant servir de sources d'inspiration aux uns et aux autres dans la lutte contre le phénomène de l'extrémisme violent et du terrorisme, dans le respect de l'Etat de droit et la démocratie et de références à toute action devant contribuer au renforcement de la démocratie en tant que pacte consensuel du vivre ensemble et de la coexistence entre tous les membres de la société et de rempart contre les idéologies et comportements extrémistes qui menacent les fondements des sociétés, leur stabilité et leur cohésion, et mettent en danger la paix et la stabilité internationales*».

Racha C.

LA QUESTION DU JOUR

Le déni de réalité des 20

suite de la page Une

La seule recommandation qu'ils ont cru utile de faire, c'est celle-là même qu'ils font depuis qu'ils ont décidé en 2011 que la crise était surmontée, et qui met l'accent sur les dangers qu'il y a à céder à la tentation du protectionnisme, et du repli sur soi. A la veille de la rencontre de Hangzhou, le FMI n'a pourtant pas manqué de mettre en garde contre tout excès d'optimisme quant aux perspectives prochaines de l'économie mondiale, et en quelque sorte de prêcher par l'exemple en révisant à la baisse sa prévision de croissance pour cette année. Le fait est que la crise bien loin de s'estomper s'est au contraire propagée au-delà des pays occidentaux, où elle est née, et où elle avait semblé un moment se cantonner. Le cas du Brésil, longtemps loué pour sa croissance forte, mais qui a plongé dans la récession, avec les conséquences politiques qui en ont découlé, est là pour en attester. Il aurait peut-être été possible de voir dans la situation qui est la sienne aujourd'hui un effet de ses propres choix économiques, si en même temps tout allait pour le mieux pour les économies des autres membres du G20. On sait qu'il n'en est rien, et que la croissance ne se porte pas beaucoup mieux ailleurs qu'au Brésil. La coordination au sein du G20 a évité le pire, c'est-à-dire l'effondrement du système financier international, mais elle n'a toujours pas fait repartir l'économie réelle, pas plus en Occident que dans le reste du monde, si l'on excepte la Chine et l'Inde dont les croissances respectives restent importantes bien qu'elles aient reculé l'une et l'autre. Si on a pu croire au début que leur bonne résistance à la crise suffirait à tirer vers le haut l'économie mondiale, cela n'est plus possible aujourd'hui. Ce qui risque le plus de se passer, c'est juste le contraire, c'est-à-dire que ces deux pays se ressentent vraiment du mauvais état persistant des autres grandes économies. Cela dit, il n'est pas bien difficile de comprendre pourquoi ces rencontres de prestige que sont les réunions du G20 n'abordent plus, ou à peine, les questions économiques. C'est d'une part parce que ses membres ont déjà décrété que la crise de 2008 était dépassée, et de l'autre parce que tout aura été essayé en vue de la reprise sans que celle-ci se produise. A partir de là deux attitudes sont possibles : soit on le reconnaît, soit on l'ignore. A l'évidence, les 20 ont choisi la deuxième attitude.

M. H.

Fête de l'Aïd El-Adha à Béjaïa
La DCP réquisitionne plus de 1 000 commerçants pour quatre jours

EN PRÉVISION de l'Aïd El Adha qui interviendra les 12 et 13 du mois en cours et aussi les deux jours après cette fête religieuse très importante pour les musulmans et surtout pour éviter toute perturbation dans l'approvisionnement des citoyens en produits alimentaires de base, notamment le pain, le lait, la viande et les fruits et légumes, etc. la direction du commerce de Béjaïa a réquisitionné quelque 1 077 commerçants et vendeurs de denrées alimentaires de première nécessité dont des boucheries (148), boulangeries (90) magasins d'alimentation générale et superettes (283), des unités de production d'eau minérale, des unités de transformation de lait (06 unités au total) et leurs distributeurs, unités de boissons gazeuses, magasins de prestations de services, restaurants et fast-foods, minoteries (semoulerie et farine), magasins de fruits et légumes, cafés maures, etc. Les commerçants concernés sont répartis sur les 52 communes de la wilaya et sont tenus d'assurer une permanence pendant les deux jours de l'Aïd El Adha et les deux jours d'après. Pour cela, un programme de permanence a été élaboré par les services de la DCP pour les quatre jours, notamment et un arrêté a été signé par le wali en date du 16/08/2016 à ce sujet, a-t-on appris. Les commerçants réquisitionnés ont été destinataires d'une notification et sont avertis en même temps des sanctions encourues en cas d'insubordination à ces dernières. La direction du commerce a ainsi mis en garde les commerçants réquisitionnés pour tout manquement sans raison valable. Ces derniers encourrent, en effet, un mois de fermeture administrative et une amende financière qui sera fixée par le juge, conformément à la loi 13-06, modifiant et complétant la loi 04/08, qui fixe les conditions d'exercice des activités commerciales. L'amende financière peut aller de 30 000 à 200 000 DA, selon un responsable de la DCP. Et pour veiller à l'application du programme des permanences et des réquisitions, la DCP a chargé des brigades composées au total de 98 agents pour le contrôle, la surveillance et le suivi de ces dispositions à travers les 52 communes de la wilaya. Il y a lieu de rappeler que durant l'Aïd El Fitr dernier la DCP avait réquisitionné 1 080 magasins et unités à travers la wilaya. Et le programme a été jugé «réussi» après son évaluation par les autorités concernées. Sauf que sur le terrain il y avait eu des ruptures de stocks de produits agricoles frais, une situation qui avait provoqué une flambée dans les prix. Cependant, des dispositions seraient prises à ce sujet.

Hocine Cherfa

Des laiteries et unités de production non conformes

Le lait de tous les dangers

■ La non-conformité est à l'origine de la décision de fermeture de cinq laiteries et de 71 procès-verbaux de poursuites judiciaires établis à l'encontre d'unités de production de lait pasteurisé, prises par les services de contrôle au ministère du Commerce.



Ph/D. R.

Par Louiza Ait Ramdane

Le consommateur algérien continue à boire du lait non conforme aux normes requises. Le produit mis sur le marché algérien ne répond plus aux standards en matière de qualité et de dosage. Ces dernières années, le lait a perdu de sa légendaire saveur et de sa valeur nutritive habituelle. Quelle qualité de lait consomment les Algériens ? Que ce soit à Alger ou ailleurs, beaucoup d'anomalies sont relevées dans ce lait transformé. Les principales lacunes relevées par les consommateurs sont l'excès d'eau, pour ne pas dire le non-respect des normes en termes de proportions de poudre de lait et d'eau. Les quantités utilisées sont souvent inférieures au seuil fixé par les normes. Une fraude visible à l'œil nu, même par les enfants. En plus de cette haute

teneur en eau, s'ajoute la mauvaise odeur qui se dégage à l'ouverture du sachet. Une odeur repoussante accompagnée d'un arrière-goût qui finiront par dissuader les Algériens à le consommer.

C'est le cas de pas moins de cinq laiteries et de 71 unités de production de lait pasteurisé recensées à travers le territoire national qui n'appliquent plus les règles dictées par les instances internationales en termes de santé, pour la production de lait.

Ces producteurs ont été détectés par les services de contrôle et autres inspections relevant du ministère du Commerce à l'issue des enquêtes menées durant les six premiers mois de l'année en cours. Cette opération était principalement orientée vers la vérification du respect des conditions d'hygiène des locaux, des équipements et du personnel, des

conditions de stockage et de la chaîne de froid ainsi que de la conformité du produit en question, a précisé le ministère.

Ainsi, en vue de s'assurer de la qualité intrinsèque de ces produits, des prélèvements d'échantillons, au nombre de 740, ont été effectués à différents niveaux de la production (matière première, chaîne de production, produits finis et sortie d'usines). En matière de contrôle bactériologique, 355 échantillons ont été prélevés pour la détermination de la qualité microbiologique où il a été constaté un taux de non conformité de 13,52%. Quant aux aspects physicochimiques, sur 385 échantillons prélevés 39 se sont avérés non conformes, soit un taux de non conformité de 10,13%. Pour le contrôle des conditions d'hygiène et de salubrité, les résultats obtenus montrent un faible taux d'infractions

liées au respect des règles d'hygiène (locaux et personnel), des conditions de stockage ainsi que de l'autocontrôle, soit un taux infractionnel de 2%. Le ministère souligne que cette situation reflétait une «nette amélioration» dans cette filière grâce au suivi régulier et continu des services de contrôle et de la répression des fraudes ainsi que la sensibilisation des opérateurs sur l'importance du respect des règles d'hygiène lors du processus de la mise à la consommation. En matière d'information du consommateur, il a été relevé 12 infractions liées principalement à l'absence de la date de fabrication et de la date limite de consommation, indique la même source. Cela permettrait d'avoir une vision plus claire de la situation dans ces laiteries et de prendre les mesures adéquates pour éviter une catastrophe.

L. A. R.

Petits métiers de l'Aïd

Inventivité et concurrence entre jeunes vendeurs occasionnels

Les petits métiers de l'Aïd suscitent, comme chaque année, convoitise et concurrence entre les jeunes vendeurs occasionnels, notamment parmi les personnes sans emploi fixe qui ont squatté les ruelles et les artères de la ville de Médéa. L'Aïd-El-Adha constitue, pour nombre d'entre eux, une occasion inespérée pour amasser de l'argent pour pouvoir l'investir, plus tard, dans d'autres créneaux, tout aussi occasionnels que le type d'activité à laquelle ils s'adonnent, pour certains, depuis plusieurs années. Ces métiers, au demeurant éphémères, consti-

tuent une vraie aubaine pour ces jeunes vendeurs occasionnels attirés par le profit et le gain facile. Ils témoignent également de cette grande faculté de ces vendeurs à s'adapter aux nouvelles situations qui se présentent et du sens développé des affaires. Si certains ont investi le créneau de la vente de charbon, produit indispensable pour les amateurs de grillades, d'autres proposent, par contre, une gamme complète de coutellerie et d'accessoires indispensables au sacrifice, cédés, parfois, à des prix défiant toute concurrence. Une troisième catégorie, des jeunes et des

moins jeunes, s'est reconvertie en rémouleurs, proposant leurs services aux citoyens qui désirent accomplir eux-mêmes ce rituel. Une activité, certes, plus contraignante que la vente d'accessoires ou de charbon, mais qui a le mérite d'assurer une rentrée d'argent pour les quelques rémouleurs qui continuent d'exercer ce métier. Les métiers de l'Aïd englobent d'autres créneaux, tout aussi lucratifs que les premiers, même s'ils sont considérés plus pénibles et n'attirent, souvent, que les jeunes des quartiers sans ressources financières leur permettant d'intégrer

le «circuit informel». Parmi ces métiers, celui consistant à débarasser la tête et les membres du mouton des poils qui les recouvrent, appelé communément «tachwat». Un travail ingrat qu'acceptent d'accomplir ces jeunes, moyennant 300 à 400 DA pour chaque opération. Malgré les désagréments provoqués par l'odeur et la fumée des poils brûlés, ce métier génère de l'argent, d'autant plus que beaucoup de ménages préfèrent faire appel à ces jeunes, au lieu d'enfumer la maison et s'exposer à des risques de brûlures.

Younès F.

Registre du commerce

Moins de 60% des entreprises ont déposé leurs comptes sociaux dans les délais

■ Plus de 58 700 entreprises ont procédé au dépôt de leurs comptes sociaux pour l'année 2015, soit moins de 60% des entreprises concernées par cette obligation, un taux qui s'affiche tout de même en hausse par rapport à 2014, a-t-on appris hier auprès du Centre national du registre du commerce (Cnrc).

Par Amel B.

Ph. > D. R.

Parmi les 99 129 entreprises soumises à la publication des comptes annuels de l'exercice écoulé, dont le délai légal a expiré le 31 août dernier, 58.761 entreprises ont procédé à cette opération (59,28%) en hausse de 5,21% par rapport à l'exercice de 2014 (55.852 entreprises), a indiqué à l'APS le directeur des publicités légales auprès du centre, Merzak Boulakehal. Outre les entreprises ayant déposé leurs comptes sociaux avant l'expiration du délai légal, les entreprises contrevenantes peuvent toujours le faire après le paiement d'une amende allant de 30 000 à 300 000 DA. Ces entreprises peuvent donc déposer leurs comptes en présentant le reçu de versement de l'amende transactionnelle ou de l'amende prononcée par le juge. «C'est un résultat satisfaisant d'autant plus que le taux enregistré devrait augmenter d'ici la fin de l'année avec les dépôts effectués dans le cadre des modes de régularisation en vigueur», a-t-il souligné.



Par secteur d'activité, les entreprises ayant procédé le plus à la publication des comptes sociaux sont celles de distribution de détail (65%), de distribution de gros (56%), des services (55,7%), de production de biens (52%) et de l'importation (46,8%). Par région, 7 wilayas ont réalisé un taux de dépôt

supérieur à 70%, 15 wilayas ont enregistré un taux se situant entre 60% et 70% tandis que 19 autres wilayas ont enregistré un taux variant entre 50 et 60%. La wilaya de Mila est arrivée en tête du classement avec un taux de 83% de publication alors que la wilaya de Chlef est classée dernière avec un taux de 36,5%. La

wilaya d'Alger, qui compte le plus grand nombre d'entreprises, a enregistré un taux de 55,79% soit 18 815 entreprises ayant publié leurs comptes sur les 33 723 entités concernées. A fin 2015, le nombre global d'entreprises (publiques et privées) activant en Algérie, avait atteint 164 332 contre 157 122 en 2014.

L'obligation de dépôt de compte sociaux concerne les sociétés par action (SPA), les Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), les Sociétés à responsabilité limitée (SARL), les Sociétés en nom collectif (SNC), les Sociétés en commandite simple (SCS) ou par action, les banques et les établissements financiers ainsi que les succursales de banques étrangères inscrites au registre de commerce. La publication des comptes sociaux a pour objet de faire connaître aux institutions et organismes financiers et même aux opérateurs économiques le contenu de ces comptes (des entreprises) afin d'avoir un aperçu quant à la santé financière des sociétés commerciales. Les entreprises n'ayant pas procédé à cette obligation seront inscrites au fichier national des fraudeurs est seront ainsi privées d'avantages fiscaux, douaniers et ceux liés à la promotion de l'investissement. Elles seront également exclues de soumission aux marchés publics et des opérations du commerce extérieur.

A.B./ APS

Pétrole

L'Arabie saoudite et la Russie vont discuter d'un gel de la production de six mois

L'Arabie saoudite et la Russie vont discuter d'un gel de la production de pétrole de six mois après un accord de coopération conclu lundi entre les deux pays en vue de stabiliser le marché pétrolier, a rapporté le «Wall Street Journal». Un accord sur un gel de la production des deux pays au niveau de juillet était en cours de discussions, a indiqué le quotidien américain qui cite le ministre de l'Energie russe, Alexander Novak. Les deux grands producteurs n'ont pas réussi en avril dernier à mettre en œuvre cette proposition en rai-

son de l'insistance de l'Arabie saoudite à intégrer l'Iran dans cet effort pour stabiliser le marché pétrolier. La Russie avait, alors, défendu le droit de l'Iran de rétablir ses niveaux de production d'avant les sanctions internationales. La Russie et l'Arabie Saoudite «partagent le même point de vue : que l'Iran doit être autorisé à atteindre le niveau de production d'avant sanctions», a ajouté Novak, en indiquant que l'Opep n'est pas parvenue à un consensus sur le cas de l'Iran. Les deux pays qui se sont mis d'accord lundi en marge de la

réunion du G20 en Chine pour stabiliser le marché pétrolier n'ont pas révélé de mesures immédiates pour un éventuel gel de la production, revendiqué par plusieurs membres de l'Opep. «C'est une option favorable mais pas nécessaire aujourd'hui», a déclaré Khalid al-Falih, le ministre saoudien du Pétrole, cité par le «Wall Street Journal». L'Arabie saoudite devrait cependant discuter de cette option avec les autres membres de l'organisation lors de la réunion informelle prévue fin septembre à Alger, ajoute le quotidien américain.

Un accord sur un gel de la production est possible

«L'Arabie saoudite et l'Iran, deux grands producteurs de brut lourdement impactés par la chute des cours du pétrole sont mis sous pression pour prendre ce type d'actions», selon le «Wall Street Journal». Les deux pays ont pompé à des niveaux record, contribuant à une surabondance de l'offre sur les marchés. S'appuyant sur le constat de plusieurs analystes, le quotidien américain avance que ces

niveaux élevés de production rendent un accord sur le gel de la production plus probable car les deux pays ne sont pas en mesure de produire plus que leurs niveaux actuels. Mais l'Iran demeure un obstacle pour la conclusion de cet accord, selon le «Wall Street Journal». Tehéran avait indiqué qu'elle n'envisageait pas d'adhérer à une action pareille jusqu'à ce qu'elle récupère ses parts de marchés d'avant sanctions. Cela pourrait prendre des mois, voire des années, relève le quotidien américain. Le Président russe, Vladimir Poutine, a exprimé la semaine dernière dans une interview à Bloomberg son soutien à un accord sur un gel de la production qui exempte l'Iran. Mais le ministre saoudien a déclaré lundi que l'Iran devrait avoir un «rôle constructif» dans la stabilisation du marché pétrolier. Certains délégués des pays membres de l'Opep sont sceptiques et doutent que l'Arabie saoudite puisse accepter un plafonnement de la production. «Si l'Arabie saoudite ne va pas s'engager dans un gel de la production, qui va geler sa production, quel sera alors l'objectif de la réunion d'Alger», s'est interrogé un délégué d'un pays membre de l'Opep, cité par le quotidien américain.

Souad H. /agences

Zone euro

La croissance économique ralentit au deuxième trimestre

La croissance économique de la zone euro a ralenti au deuxième trimestre 2016, pâtissant de la stagnation de la croissance en France, deuxième économie de la zone, mais également en Italie et en Finlande, confirme hier l'office statistique de l'Union européenne (UE), Eurostat. Le produit intérieur brut (PIB) des 19 pays ayant adopté la monnaie unique a progressé de seulement 0,3% sur la période avril-juin 2016 par rapport au trois mois précédent, contre 0,5% au cours du premier trimestre, selon Eurostat qui a publié sa troisième estimation.

Cependant, si ce chiffre reste conforme aux attentes des économistes et analystes qui tablaient sur une stagnation de la croissance après le vote des Britanniques en faveur d'une sortie de l'UE, il montre que le taux de croissance de l'économie de cette zone a été divisé presque par deux comparativement au premier trimestre. En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières s'est accru de 1,6% dans la zone euro et de 1,8% dans l'UE au deuxième trimestre 2016, après respectivement +1,7% et +1,9%

au premier trimestre 2016, a précisé encore Eurostat. En Allemagne, première économie de la zone euro, la croissance a été de 0,4%, poursuivant ainsi sa progression à un rythme légèrement moins soutenu qu'au premier trimestre. Cette baisse de régime de la première économie européenne était attendue au deuxième trimestre après un début d'année sur les chapeaux de roue, avec une croissance de 0,7% enregistrée au premier trimestre. La croissance a été nulle en France, l'une des principales économies de la zone, mais aussi en Italie et en

Finlande, tandis que l'Espagne enregistre une hausse de 0,8% et les Pays-Bas 0,6%, selon Eurostat. Après un début d'année dynamique, les économistes tablaient sur un ralentissement de la croissance qui semble être précipité par le climat d'incertitude induit par le Brexit. Au lendemain du référendum britannique qui a vu le camp du Brexit l'emporter avec 52% des voix, la Commission européenne et le Fonds monétaire internationale (FMI) ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance à moyen terme pour la zone euro.

R.E.

Souk Ahras

Réception de plus de 60 km de dédoublement de routes

■ Un linéaire de 62 km de dédoublement de routes, dont 8 km de chemins de wilaya, (CW) a été réceptionné à Souk-Ahras, a indiqué la directrice des travaux publics.

Par Ilham N.

Il s'agit, a précisé la même source, de 10 km de routes nationales (RN) entre Hamam Tassa et El Merahna, 12 km entre Ragoub et Sedrata, 20 km entre Tawra et Medaourouch et 8 km reliant Taoura à l'Institut national des sciences agricoles et vétérinaires, en plus de 4 km entre El Machrouha et El Makfal sur les frontières administratives de la wilaya de Guelma et 8 km entre Sedrata et Khemissa. Ces nouveaux axes routiers ont contribué au décongestionnement de la circulation entre les différentes villes de la wilaya, a considéré la même responsable, faisant part de la prochaine inscription d'une nouvelle opération pour la réalisation d'un dédoublement de route entre les communes d'El Merahna et Lahdada située sur la frontière de la wilaya et qui connaît une affluente routière permanente. La même responsable a également fait part de la réalisation de plusieurs opérations de modernisation totalisant 45 km de routes nationales et la mise à niveau de 50 km de chemins de wilaya. Ces opérations ont ciblé la RN16 et la



Ph. > D. R.

RN80, les chemins de wilaya n°11 et 14, a détaillé la même responsable qui a fait part, entre autres, de la réalisation d'opérations de maintien de 60 km de routes nationales dont 20 km sont actuellement en cours entre El Ouanza (Tébessa) et Medaourouch (Souk-Ahras). Ces opérations ont permis l'élimination de cinq points noirs sur la RN20 entre Ain Zana et Ouled Driss et la RN 82 entre

Bouhdjar (El Taref) et Ouled Driss-Ain Senour. Il a été procédé, fin août 2016, à l'ouverture de la déviation pour poids lourds au point Bouhachem dans la commune de Ouilane, fermée depuis plus de deux ans des suites des glissements constatés, a rappelé la même responsable. Huit ouvrages d'art ont été réalisés sur plusieurs axes routiers, a encore souligné la même responsable

qui a également fait part de la plantation de milliers de plantes sur les bordures de plusieurs routes nationales et chemins de wilaya pour atténuer les phénomènes de la désertification et du glissement de terrain dont souffre la wilaya. La wilaya de Souk-Ahras dispose de 2 600 km de routes dont 501 km de routes nationales et 1 769 km de chemins communaux, a-t-on rappelé. I. N./APS

Protection de la ville de Khenchela des inondations

Réception du projet à la fin du premier trimestre 2017

Le projet de la protection de la ville de Khenchela contre les inondations sera reçu à la fin du premier trimestre de l'année 2017, a-t-on appris du directeur local des ressources en eau, Mohamed Boudjelita. Ce projet qui a coûté à l'Etat 1.5 milliard de dinars, a été inscrit en 2015 après une étude réalisée par la direction des ressources en eau de la wilaya de Khenchela en

collaboration avec un bureau des études publiques, a précisé ce responsable. Il a, dans ce contexte, ajouté que les travaux lancés en 2015 sont actuellement à 65% de taux d'avancement de chantier. M. Boudjelita a ajouté que ce projet qui devrait protéger la ville de Khenchela des inondations, consiste en la réalisation d'un long canal ouvert, en béton

armé, autour de la ville, soulignant que la première tranche a été réalisée sur une distance de 5 km et s'étend jusqu'à la localité de Fringal. L'objectif est de «mettre un terme aux inondations répétées» que connaît la ville de Khenchela située en contrebas du mont «Ras Sardoune», après chaque chute de pluie, a encore détaillé la même source. Il a aussi précisé

que le retard enregistré dans la réception de la première tranche de ce projet est dû à des problèmes techniques liés à la nature du sol. Dans ce contexte, la même source a mis en exergue l'apport des opérations de réhabilitation et réalisation des avaloires et des canalisations dans la protection de la ville contre les inondations.

A.O./agences

Annaba

Distribution prochaine de 6 000 logements sociaux

Un quota de 6 000 logements sociaux sera distribué au troisième trimestre de l'année en cours dans la wilaya d'Annaba, a-t-on appris auprès des responsables de l'Office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI). Cette opération d'attribution qui sera effectuée sur plusieurs phases, ciblera les habitants des quartiers de la vieille ville d'Annaba-centre, et les avenues de la Colonne, du 8-Mai 1945, de Sibousse et de l'Orangerie, a indiqué la même source. Les services de l'habitat d'Annaba ont enregistré 26 000 demandes de logement, précise la même source, soulignant que 21 000 enquêtes de terrain ont été effectuées par les commissions concernées. Pas moins de

8 000 logements de différents segments ont été attribués dans la wilaya d'Annaba depuis janvier de l'année en cours, ont précisé les responsables de l'OPGI. Pour rappel, les opérations de relogement, qui ont eu lieu au début de l'année en

cours, ont permis d'éradiquer les bidonvilles à travers neuf sites situés dans les communes d'Annaba, El Bouni et Sidi Amar, selon la même source. Dans le cadre du programme d'habitat de l'année 2017, un quota de 25 000 logements sera récep-

tionné à la nouvelle ville Draâ Errich dans l'objectif de répondre à près de 80% des demandes de logement à travers la wilaya d'Annaba, selon les responsables locaux de ce secteur.

M.I./APS

Sétif

50% de taux d'avancement des travaux du tramway

LES TRAVAUX de réalisation du tramway de la ville de Sétif ont atteint un taux d'avancement de 50%, apprend-on du chef du projet, Salah Eddine Benabid. Les travaux de transfert des divers réseaux sont à 85% terminés, a indiqué le même responsable, en marge de l'inspection par le wali Mohamed Bouderbali du plus grand projet retenu pour la wilaya. Le chef de l'exécutif local a insisté, à l'occasion, sur l'impératif respect du délai de 44 mois d'exécution du projet lancé en mai 2014. Il a estimé que la plus grande priorité doit être

accordée à l'achèvement de la tranche des travaux menés au centre-ville. «Un intérêt spécial doit être porté à l'esthétique urbaine et environnementale le long des 15 km du tracé du tramway qui mobilise 285 millions euros du trésor public», a encore indiqué le wali. Le chef du projet a assuré, à l'occasion, que le projet sera livré dans les délais et les premiers tests débiteront en septembre 2017 alors que l'intégralité des travaux seront achevés au cours des premiers mois 2018.

S.R.

Guelma

Le gaz pour plus de 3 000 ménages en 7 mois

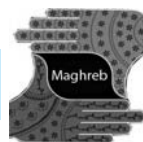
UN TOTAL de 3 046 foyers répartis sur plusieurs agglomérations de la wilaya de Guelma a été raccordé au réseau de gaz naturel durant les sept premiers mois de l'année en cours, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la direction locale de distribution de l'électricité et du gaz. Ces opérations de raccordement ayant nécessité la réalisation d'un réseau de 100 km ont été effectuées au titre de la première et seconde tranches du programme quinquennal 2010-2014, a indiqué la cellule de communication de cette direction. Ce réseau a concerné plusieurs centres urbains des communes d'Ain Reggada, Houari Boumediene, Tamlouka, Medjez Amar, Belkheir, Medjez Sefa, Djeballah Khemissi, Béni Mezline. Le programme 2010-2014 projette le raccordement de 23 426 foyers dans 20 communes par la pose d'un réseau global de 638 km de canalisations. 1 294 foyers avaient été desservis par le réseau de gaz durant les deux années 2014 et 2015, est-il indiqué de même source.

F. T.

Tindouf Plus de 200 nouveaux inscrits au centre universitaire

PAS MOINS de 205 nouveaux étudiants se sont déjà inscrits au centre universitaire de Tindouf, au titre de la prochaine rentrée universitaire (2016-2017), a-t-on appris hier auprès des responsables de ce pôle scientifique. Le nombre global des nouveaux étudiants devra connaître une augmentation, à la faveur des demandes de transfert vers ce centre, déposées au niveau d'autres établissements universitaires, à travers le territoire national, a fait savoir le recteur du centre universitaire Abdelhamid-Touhami. Cette saison universitaire sera marquée par l'introduction d'une nouvelle spécialité dans la filière lettres et langue arabe, a-t-il ajouté. De nouveaux enseignants en la matière ont déjà été recrutés, suite au concours organisé en juillet dernier, en plus de la préparation et équipement des salles de cours pour assurer un meilleur accueil des étudiants de cette spécialité. Toutes les conditions nécessaires ont été réunies pour assurer un bon déroulement de la prochaine rentrée universitaire dans la wilaya de Tindouf, a assuré ce responsable. Le centre universitaire de Tindouf dispose actuellement de quatre spécialités. Il s'agit du droit, sciences de la terre et de l'univers (STU), économie et gestion, lettres et sciences humaines, a-t-on signalé.

R. R.



Lutte antiterroriste en Libye

La France appelle à une coopération régionale

■ La France a appelé à la mise sur pied d'une coopération régionale, qui engloberait les pays voisins de la Libye, pour faire face au risque d'éparpillement des terroristes une fois chassés de Syrte.

Par Faiza O.

« Il nous faut commencer à appréhender sérieusement la question de l'éparpillement des terroristes », a averti le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, lors de l'université de la Défense à l'École polytechnique à Palaiseau (Essonne), appelant à une coopération régionale des pays voisins de la Libye pour faire face à cette menace. « Ils ne disparaissent pas et donc il y a à un nouveau risque qui apparaît », a-t-il ajouté, soulignant que seule une bonne coopération entre l'ensemble des pays voisins peut permettre d'y faire face. Plus d'une centaine de frappes aériennes sont menées, depuis juillet, par l'armée américaine avec des drones, avions ou hélicoptères pour aider les forces du gouvernement national libyen à reprendre aux terroristes de Daech la ville de Syrte (450 km à l'est de Tripoli). Le 24 février dernier, le quotidien *Le Monde*, citant un haut responsable de la défense française, avait révélé l'armée française a recours en Libye, dans sa lutte contre l'organisation terroriste Daech, aux forces spéciales et aux actions « discrètes, voire secrètes ». « Des frappes ponctuelles très ciblées, préparées par des actions discrètes, voire secrètes en Libye, telle est la ligne de conduite de la



France face à l'organisation "Etat islamique" (Daech) », avait écrit le journal. Selon sa source, « la dernière chose à faire serait d'intervenir en Libye. Il faut éviter tout engagement militaire ouvert, il faut agir discrètement », pour frapper l'encadrement du groupe terroriste, dans l'idée de freiner sa montée en puissance, précisant que cette action est menée de concert par Washington, Londres et Paris, rappelant le dernier raid américain du 19 février. Par ailleurs, selon les dernières informations sur le terrain, les terroristes de Daech ne contrôlent plus qu'une partie d'un quartier assiégé à Syrte et les forces libyennes sont arrivées

au dernier retranchement où elles mènent des opérations qui devront aboutir à la libération de Syrte. Les combats sont conduits en coopération avec les forces terrestres du gouvernement d'union nationale formées en grande partie par les puissantes milices de Misrata, selon des médias. Les milices libyennes ont assuré samedi, selon des déclarations rapportées par la presse française, avoir repris leur progression à Syrte. Sur un autre plan, le ministre français de la Défense a trouvé « dommage » que « les pays voisins de la Libye ne se sont pas réunis pour réfléchir à la question de l'éparpillement des terroristes

une fois leurs places fortes prises ». Pour lui, de nouveaux risques vont se présenter pour l'Egypte et la Tunisie. L'Algérie, pays voisin de la Libye, engagée dans le processus de paix sous l'égide de l'ONU, a toujours affirmé que le dialogue et la solution politique étaient les « seules pistes » pour la paix en Libye. Elle a mis en garde, à maintes reprises, contre toute intervention militaire étrangère et prôné en faveur de la préservation de l'intégrité territoriale et de la préservation de la cohésion du peuple libyen. Pour rappel, le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye, Martin Kobler, a

salué samedi dernier à Alger le rôle « actif » et « constructif » de l'Algérie en faveur de la restauration de la paix et de la réconciliation nationale en Libye.

Nouveaux pourparlers sous l'égide de l'ONU à Tunis

Les membres du dialogue politique libyen, dont est issu le gouvernement d'union (GNA), se sont de nouveau réunis à Tunis pour chercher des solutions aux crises politiques et sécuritaires de leur pays. L'objectif de cette réunion prévue sur deux jours est d'avancer dans la mise en œuvre de l'accord interlibyen signé fin 2015. Cette réunion, sous l'égide de l'ONU, vise entre autres à « aboutir à des solutions urgentes au climat étouffant auquel le pays fait face », a indiqué un des participants, Jamel Achour, du parti El Watan, cité par l'AFP. « La nation et l'Etat ont besoin de positions sérieuses, de pas concrets soit de la part du conseil présidentiel, soit des entités qui en découlent », a-t-il ajouté. Le GNA dirigé par le Premier ministre Fayez al-Sarraj s'est installé au printemps à Tripoli mais il peine encore à asseoir son pouvoir à l'échelle de tout le pays, notamment en raison de l'opposition d'une autorité politique rivale basée dans l'Est, dont des représentants sont présents à Tunis. **F. O./Agences**

Escalade marocaine dans la zone d'Alguerarat

L'Eucoco dénonce de « nouvelles agressions » et des « violations graves »

La Conférence européenne de coordination et de soutien au peuple sahraoui (Eucoco) a dénoncé lundi les « nouvelles agressions » contre le peuple sahraoui, qualifiant les incursions militaires marocaines dans la zone tampon d'Alguerarat au sud-ouest du Sahara occidental de « violations graves » de l'accord de cessez-le-feu signé le 6 septembre 1991 sous les auspices des Nations unies. « Ces nouvelles agressions contre le peuple sahraoui constituent de graves violations des accords signés le 6 septembre 1991 sous les auspices des Nations unies, qui prévoyaient, sous contrôle onusien, la fin des hostilités afin de permettre le déploiement de la Minurso

(Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara occidental) », a écrit le président de l'Eucoco, Pierre Galand, dans un communiqué. Rappelant que cet accord a été ratifié par les deux parties au conflit, le Front Polisario et le Maroc, le président de l'Eucoco a souligné qu'en août 2016, à plusieurs reprises, les forces d'occupation marocaines au Sahara occidental ont outrepassé le mur de séparation qu'elles ont érigé au sud d'Alguerarat au Sahara occidental. Selon l'Eucoco, « cette reprise d'opérations militaires d'envergure inquiète à plus d'un titre ». Elle survient alors que le Conseil de sécurité a condamné le Maroc

pour avoir exigé le départ de la composante civile de la Minurso des territoires occupés. Le Conseil de sécurité a aussi fixé un agenda précis pour son redéploiement complet, a expliqué son président dans le communiqué. Le Maroc, a-t-il poursuivi, vient en outre de subir plusieurs revers diplomatiques en Europe, à l'Union africaine et à l'ONU. Pierre Galand a rappelé, à ce titre, que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a annulé le 10 décembre 2015 l'accord agricole conclu dans le cadre de l'accord d'association avec le Maroc au motif que l'accord agricole ne respecte pas les frontières internationalement reconnues du Maroc. Il a fait remarquer, en

outre, que le Maroc vient de se faire recadrer à l'Union africaine qu'il « prétendait vouloir rejoindre à la condition que la République arabe sahraouie démocratique en soit exclue ». Il a souligné que « l'UA a réservé une fin de non-recevoir à sa demande. L'Eucoco a relevé également la réaction du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui a chargé son envoyé personnel, Christopher Ross, de relancer des négociations pour une proposition formelle », rappelant que l'ONU considère le Sahara occidental comme « territoire non autonome » dont il a la responsabilité, notamment d'y conduire un référendum d'autodétermination. Soutenant la demande du secrétaire général

du Front Polisario, Brahim Ghali, qui a appelé l'ONU à forcer par « des mesures immédiates et décisives » l'arrêt des agressions marocaines, le retour de toute la composante de la Minurso et la mise en place d'un poste de contrôle de la Mission à Alguerarat, l'Eucoco a exhorté le Conseil de sécurité à « agir d'urgence ». L'Eucoco a ainsi plaidé pour qu'une solution pacifique, conforme au droit international « permette sans retard la libre expression du peuple sahraoui » dans un contexte sécurisé par les Nations unies, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies.

Kamel L./APS

Tunisie

Neuf soldats blessés par l'explosion de mines à Kasserine

Neuf soldats tunisiens ont été blessés, lundi, par l'explosion de mines dans des opérations de ratissage en cours dans la région de Kasserine (ouest), a indiqué le porte-parole du ministère tunisien de la Défense. Deux militaires ont été touchés à la

jambe, tandis que les sept autres ont été atteints par des débris et leurs blessures « sont sans gravité », a expliqué la même source. En début d'après-midi, quatre soldats ont été victimes d'une première explosion, avant qu'une deuxième mine ne cause,

un peu plus tard, des blessures à cinq autres. Les forces tunisiennes sont lancées, depuis le matin, dans une opération de recherche des éléments de groupes armés retranchés dans le mont Semmama. Le porte-parole militaire a affirmé à l'agen-

ce TAP que les unités déployées ont « découvert des indices de présence d'éléments terroristes dans la région, notamment des restes de nourriture ». Lundi dernier, trois soldats ont été tués et sept autres blessés dans une embuscade tendue au mont

Semmama. En juillet dernier, un soldat tunisien a été tué dans l'explosion d'une mine antichar dans la même zone, où trois femmes ont péri de la même manière, quelques semaines plus tôt.

R.M.



Maison-Blanche

Clinton et Trump dans la dernière ligne droite

■ Hillary Clinton et Donald Trump sont repartis lundi à l'assaut des électeurs, affichant leur détermination à deux mois de l'élection qui doit désigner le successeur de Barack Obama à la Maison-Blanche.

Par Ali O.

Le long week-end de «Labor Day» marque traditionnellement aux Etats-Unis la fin de l'été mais aussi, les années d'élection, l'entrée dans la dernière ligne droite de la campagne. A l'approche du scrutin du 8 novembre, et avec le début imminent des opérations de vote anticipé dans plusieurs Etats (Minnesota et Dakota du Sud dès le 23 septembre), les candidats à la présidentielle savent que le temps est désormais compté. «Je suis prête, plus que prête!» a lancé tout sourire Hillary Clinton, toujours en tête dans les sondages nationaux, en allant saluer les journalistes qui voyageaient pour la première fois dans le même avion qu'elle. Son rival républicain, qui avait, une fois n'est pas coutume, invité quelques journalistes à le rejoindre dans son avion, a affiché sa confiance pour les débats à venir. «Je me prépare comme pour les autres débats (lors des primaires républicaines, NDLR), (...) cela s'était bien passé pour moi», a expliqué le magnat de l'immobilier, assurant, après avoir laissé planer le doute, avoir bien l'intention de participer aux



Ph. > D. R.

trois rendez-vous (26 septembre, 9 et 19 octobre). Comme pour mieux marquer le contraste avec sa rivale, le candidat républicain, à la traîne dans les sondages, a assuré qu'il comptait d'abord sur sa spontanéité. «J'ai vu des gens tellement se préparer que lorsqu'ils arrivent devant les caméras, ils ne peuvent plus dire un mot», a-t-il affirmé. Symbole de l'intense bataille que vont se livrer Hillary Clinton et Donald Trump dans les ultimes semaines de campagne, les avions des deux candidats se sont retrouvés au même moment sur l'aéroport de Cleveland dans l'Ohio, l'un des Etats-clés («Swing State») du scrutin présidentiel. Dans cet ancien cœur de l'industrie américaine où les perspectives d'emplois sont limitées et où les salaires stagnent, M. Trump espère mobiliser «des

électeurs qui ne votaient pas traditionnellement républicain ou qui n'ont pas voté depuis longtemps», selon les termes de son directeur de campagne Kellyanne Conway. Peu avant l'atterrissage à Cleveland, la candidate démocrate s'est déclarée «heureuse» de se déplacer enfin avec les journalistes. «J'attendais ce moment», a assuré celle qui fait l'objet de critiques récurrentes pour son refus catégorique d'organiser des conférences de presse (la dernière remonte à décembre 2015). Lors

de cet entretien d'une vingtaine de minutes au cours duquel elle s'est livrée à un jeu de questions-réponses, la candidate démocrate, s'est dite inquiète de «graves» interférences des Russes dans l'élection. Elle n'a pas manqué d'ailleurs d'attaquer son adversaire, Donald Trump, estimant qu'il encourage Moscou à l'espionner. L'ancienne secrétaire d'Etat se rendra en Floride (Tampa) mardi puis en Caroline du Nord (Charlotte) jeudi, deux Etats qui, comme l'Ohio, pourraient s'avérer cruciaux pour

désigner le 45^e président de l'histoire des Etats-Unis. Si la démocratie continue de dominer dans nombre d'Etats-clés – de huit points en Pennsylvanie et de quatre points en Caroline du Nord, selon un sondage CBS – d'autres études ont montré que l'avance acquise après les conventions de juillet s'était érodée. Le scandale de sa messagerie privée – utilisée au lieu d'un compte officiel lorsqu'elle dirigeait la diplomatie de 2009 à 2013 – continue de la poursuivre. Les critiques de Donald Trump contre Hillary Clinton ont été relancées vendredi par la publication par le FBI de documents relatifs à ses investigations dans l'affaire du serveur privé. Selon les 58 pages publiées, dont 14 sont caviardées, elle a expliqué à la police fédérale qu'elle ignorait que l'annotation «C» figurant sur certains documents signifiait «confidentiel». «Soit elle était la secrétaire d'Etat la plus bête de l'histoire des Etats-Unis, soit c'est une menteuse», a lâché Rudy Giuliani, ancien maire de New York et proche de Donald Trump. Hillary Clinton, de son côté, continue de dépeindre le magnat de l'immobilier comme un homme trop impétueux et intolérant pour assumer la fonction suprême. «Donald Trump veut que nous lui fassions confiance? C'est une blague?» a lancé son colistier Tim Kaine, présent au côté de la candidate lundi.

A. O.

Corée du Nord

Kim Jong-Un veut renforcer son arsenal nucléaire

Le dirigeant nord-coréen Kim Jong-Un a appelé au renforcement de l'arsenal nucléaire de son pays hermétique en qualifiant de «parfaits» ses derniers tirs de missiles balistiques, qui feront l'objet mardi d'une réunion du conseil de sécurité de l'ONU. La Corée du Nord a lancé lundi trois missiles de portée intermédiaire au large de sa côte orientale, sous l'égide de son leader suprême. Kim Jong-Un a supervisé ces exercices menés par des unités d'artillerie «chargées de frapper les bases des forces de l'agresseur américain impérialiste dans le théâtre d'opération du Pacifique en cas d'urgence», a rapporté mardi l'agence officielle KCNA. «La capacité de ces unités à livrer une bataille véritable et leur performance au combat ont été jugées parfaites».

Kim Jong-Un a souligné la nécessité pour son pays «de poursuivre sur la lancée de ces réalisations miraculeuses en renforçant la force nucléaire, pas après pas, en cette année historique». D'après le ministère sud-coréen de la Défense, il s'agissait de missiles Rodong d'une portée d'un millier de kilomètres. Ils se sont abîmés en mer du Japon, également appelée mer Orientale, Tokyo précisant qu'ils étaient tombés dans sa Zone économique exclusive (ZEE).

Ces engins sont une version améliorée des missiles Scud, d'une portée maximum de 1 300 kilomètres, ce qui leur permettrait d'atteindre la quasi totalité du territoire japonais. Ces der-

niers tirs sont survenus au moment où les puissances mondiales étaient réunies en Chine à l'occasion d'un G20, et ont été aussitôt condamnés par le Japon et les Etats-Unis, comme par Séoul. Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU interdisent à la Corée du Nord tout programme nucléaire ou balistique mais malgré les sanctions très dures dont elle fait l'objet, elle n'a montré aucun signe de vouloir les abandonner. Le Conseil de sécurité doit se réunir à partir de 11h30 (15h30 GMT) à la demande des Etats-Unis et du Japon afin d'étudier une riposte éventuelle. «Notre engagement à défendre nos alliés face à ces menaces reste inébranlable», a dit John Kirby, porte-parole du département d'Etat, dénonçant des «lancements qui sont devenus bien trop fréquents ces derniers mois».

Pyongyang refuse d'en rabattre

Kim Jong-Un a exprimé «sa grande satisfaction après l'exercice de tirs réussi des missiles balistiques» qui ont démontré la capacité de son armée de lancer «une attaque préventive contre ses ennemis, à n'importe quel moment, de n'importe quel endroit», a ajouté KCNA. Depuis son quatrième essai nucléaire en janvier, suivi en février par un tir de fusée généralement considéré comme un essai balistique déguisé, la Corée du Nord multiplie les lancements de missiles.

Le journal nord-coréen Rodong Sinmun a publié neuf photographies des derniers essais, où l'on voit en particulier le numéro un arborant un large sourire, debout devant une carte, entouré de cadres tout sourires. D'après Melissa Hanham, spécialiste du programme d'armements nord-coréen à l'Institut Middlebury pour les études internationales de Californie, il est difficile d'évaluer pour l'instant si le Nord a réalisé des progrès techniques. Le mois dernier, la Corée du Nord avait toutefois tiré un engin à partir d'un sous-marin (SLBM). Le missile avait parcouru un demi-millier de kilomètres en direction du Japon, ce qui constituait pour les experts une nette avancée dans les programmes balistiques nord-coréens.

Une véritable capacité SLBM ferait monter d'un cran la menace nucléaire nord-coréenne, en ce que Pyongyang pourrait porter sa dissuasion bien au-delà de la péninsule coréenne. Elle offrirait également à la Corée du Nord une capacité de «seconde frappe» dans l'éventualité d'une attaque contre ses bases militaires. Kim Jong-Un avait qualifié ce tir de «plus grand succès» et déclaré que le continent américain était à portée de frappe nord-coréenne. Séoul a riposté à la multiplication des tirs de missiles nord-coréens en acceptant le déploiement controversé sur son sol du bouclier anti-missiles américain THAAD, une décision condamnée à la fois par Pékin et Moscou.



Points chauds

Pressions

Par Fouzia Mahmoudi

Alors qu'Emmanuel Macron s'est libéré il y a quelques jours de ses charges gouvernementales en démissionnant de son poste de ministre de l'Économie, pour être libre, selon certaines sources, de se lancer dans la prochaine campagne présidentielle, François Hollande, dont une candidature pour un nouveau mandat est anticipée par une majorité de Français, reste lui silencieux sur la question. Pourtant, commence autour de lui à se montrer l'impatience de ses partisans qui lui demandent de débiter sa campagne pour contrer celles d'Arnaud de Montebourg, Benoît Hamon, ou encore Macron, même si ce dernier n'est pas encore un candidat officiel. Manuel Valls a ainsi souhaité cette semaine que le président de la République «indique le cap» pour 2017 «dès jeudi», lors de son discours prévu à Paris, sans pour autant avancer l'annonce de sa décision sur sa candidature à l'élection présidentielle, prévue pour la fin de l'année. François Hollande doit-il se déclarer dès cette semaine ? «Non», a répondu le Premier ministre, rappelant que le président «a donné rendez-vous aux Français au mois de décembre». «Et je crois qu'il faut qu'il indique le cap dès jeudi», a-t-il cependant ajouté aussitôt, soulignant que «le président sortant est le plus à même» de rassembler les Français. «On ne s'improvise pas candidat à l'élection présidentielle», a fait valoir Manuel Valls. «C'est une fonction majeure et on ne peut pas la préparer en divisant. Aujourd'hui, l'essentiel ce n'est pas seulement de rassembler une famille politique, c'est de rassembler les Français. C'est pour ça que je pense que le président sortant est le plus à même de faire cela. Ce sera à lui de le dire. Ce sera à lui de dire pourquoi il faut un nouveau quinquennat.» Défié par Arnaud Montebourg et Benoît Hamon, lâché par Emmanuel Macron, François Hollande entend toujours attendre «la fin de l'année» pour annoncer sa décision, malgré les pressions de plus en plus fortes de certains cadres du Parti socialiste. Reste à savoir si les Français seront, eux, aussi réceptifs à une telle candidature que le pense Manuel Valls, car d'après tous les sondages effectués ces derniers mois, la dernière chose que souhaitent les électeurs est une nouvelle candidature du président le plus impopulaire de la 5^e République.

F. M.



L'interprète de musique andalouse, Meryem Benallal

Une jeune artiste qui soutient la cause des autistes

■ Meriem Benallal est une artiste de Tlemcen qui a réussi en peu de temps à se faire un nom sur la scène culturelle. Passionnée de musique andalouse depuis son jeune âge, elle est une artiste ambitieuse qui ne baisse pas les bras. Maman de trois enfants, elle soutient la cause des enfants autistes et œuvre à sensibiliser les gens sur l'importance de les prendre en charge et mettre à leur disposition les moyens nécessaires.



Par Abla Selles

Meriem Benallal est une jeune interprète de musique arabo-andalouse. Originaire de Tlemcen, elle est

connue depuis l'âge de 10 ans de la scène artistique par sa voix mélodieuse. Après avoir participé à la célébration du 15^e anniversaire de l'association Awtar Tilimssen, elle décida d'intégrer l'association pour une formation

musicale. En 2002 elle quitte l'association pour entamer une carrière solo et sort son premier album «Sidi Mohamed Benali», un florilège de chansons Hawzi, M'dih et Marocain. La charge des études supérieures en architecture ne l'a pas empêché en 2005 d'enregistrer en parallèle pour Benkelfate Fayçal, musicologue à Tlemcen «Noubet el Maya» et plusieurs autres morceaux Sanaa et récitals du cheikh Redouane Bensari grand maître de la musique andalouse. Son deuxième album est paru en 2008 en genre hawzi et elle a participé à plusieurs festivals et semaines culturelles tels que : le festival international de musique andalouse et musiques anciennes à Alger, Festival de hawzi de Tlemcen, soirée hommage à cheikh ghaffour tenue à la Sorbonne-Paris, festival de hawzi à Blida, clôture du festival du malouf à Constantine marquée par l'exécution d'un chant en trio avec El Hadj Tahar el Salim Fergani et des apparitions télé (laylet Ennoujoum). En mai 2010 elle fit une Apparition très appréciée par le public sur Canal Algérie à l'émission «A cœur ouvert» diffusée en direct du Pôle Universitaire de Tlemcen et en novembre de la même année elle réalisa son troisième album en double album constitué de plusieurs chansons hawzi,

Melhoun et kassaides dont la plupart n'ont jamais été interprétés par une voie féminine. En Avril 2012, Lors de la manifestation «Tlemcen capitale de la culture islamique» elle marqua son passage au palais de la culture de Tlemcen où elle exécuta lors de la cérémonie de clôture de cette grande manifestation un répertoire de chant accompagnée par l'Orchestre symphonique national. En 2013 Meryem représenta l'Algérie au Maroc lors du festival «Rabia el Andalous d'Oujda» et au festival «Melhouniyates d'el Djadida et d'Azemmour» en 2014. Connue pour l'intérêt qu'elle porte aux enfants atteints d'autisme, l'artiste organisa en 2014 au palais de la culture de Tlemcen une première soirée caritative au profit de l'association «Autisme Tlemcen» qu'elle intitula «Amel el kheir wensah». Il s'agit d'une soirée qui a réuni plusieurs artistes de Tlemcen invités à chanter ensemble pour cette noble cause. Une deuxième soirée fut organisée en 2016 avec un invité de marque en l'occurrence l'artiste chanteur Algérois «Hamidou» qui exécuta un répertoire en solo et un duo avec Meryem à qui on fit l'honneur en cette occasion de l'élever au titre de «Marraine de l'association AAT». En 2015, Meryem Benallal enregistre son quatrième album

en hommage à Cheikh Redouane Bensari. Cet album est sorti fin mai dernier.

A.S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

- Palais de la culture Moufdi-Zakaria
Jusqu'au 17 septembre : Exposition d'art plastique intitulée «Du makam à la nouba»
Institut français d'Alger
22 septembre à 19h30 : Une troupe de danse hip-hop gérée par le chorégraphe et chef de troupe Hervé Koubi dévoile un projet atypique : «Ce que le jour doit à la nuit».
- Salle Ibn Khaldoun
Chaque vendredi et samedi du mois de septembre : Projection du long métrage «Comme des bêtes».
- Chaque lundi et mercredi du mois de septembre : Projection de «SOS fantômes».
- Les vendredis, samedis et jeudis du mois de septembre : Projection de «Suicide squad».
- Cinémathèque de Béjaïa et théâtre régional Abdelmalek-Bougroumouh
Jusqu'au 9 septembre : 14es Rencontres cinématographiques de Béjaïa.
Samedi 10 septembre : Débat autour de l'ouvrage «Combats étudiants pour l'indépendance de l'Algérie, UNEA-UGEMA (1955-1962)», avec son auteur Dominique Wallon, suivi d'une vente-dédicace.
- Espace Constrast de Birkhadem
Jusqu'au 7 septembre : Premier volet des workshops Créatif + (ateliers) pour les jeunes artistes en voie de professionnalisation.
- Librairie des beaux-arts, 28 rue Didouche-Mourad, Alger
Jusqu'au 28 septembre : Exposition de l'artiste-peintre Mourad Foughali.
Librairie Chaïb Dzaïr, Alger
Samedi 10 septembre : Débat autour de l'ouvrage Combats étudiants pour l'indépendance de l'Algérie, UNEA-UGEMA (1955-1962), avec son auteur Dominique Wallon, suivi d'une vente-dédicace.
- Galerie Ezzouart
Jusqu'au 16 septembre : Exposition «Escale picturale» de l'artiste plasticienne Fatiha Bisker.
- Annexe du complexe culturel Abdelwahab Selim, Chenoua
Jusqu'au 15 septembre : Exposition de Omar Regane.

Festival national de la musique diwan

Une soirée empreinte d'authenticité

Un retour aux sources du diwan et aux textes rares de cette musique spirituelle a été proposé au public Béchari dans la soirée de lundi par la troupe «Hna Mselmine» de Ain Sefra (Nâama) qui captivait les spectateurs par une prestation alliant l'authenticité aux arts de la scène.

Se produisant en compétition du 10^e Festival national de musique diwan qui se déroule à Béchar depuis vendredi, cette formation qui avait reçu une mention spéciale du jury de la 7^e édition a basé sa prestation sur

l'une des plus belle voix du diwan en Algérie, le Mqaddem Mohamed Rahmani. Issu d'une confrérie respectée et reconnue par ses pairs, ce Koyo Bongo d'exception, à la voix limpide et puissante, a puisé dans un terroir Haoussa et Bambra des textes rares du diwan rituel qu'il a interprété avec une chorale harmonieuse et dynamique, habillée de costumes de scène chatoyants. Comptant sur la dextérité de son mâallem au goubri, Mohamed Rahmani a exécuté ses bradj, entrecoupés de chorégraphies, sans mar-

quer aucune pause durant 20mn tout en dirigeant les six autres membres de la troupe pour un spectacle homogène et adapté à la scène. Présentant, pour sa part, un spectacle axé sur le costume et la mise en scène, le groupe «Tourath Gnawa» d'Oran a fait preuve de grands efforts en matière de formation et d'élaboration de spectacle assuré par Mâallem Houari, un éducateur spécialisé très actif dans cette ville et qui a déjà présenté trois autres groupes en compétition à ce festival. Malgré un jeu au goubri parfois approximatif et

certaines incohérences dans les chorégraphies, «Tourath Gnawa» ont cependant installé une certaine ambiance spirituelle par la voix atypique du Koyo Bongo et la profondeur du son du goubri.

Egalement en compétition en cette avant dernière soirée du festival, «Forsane El Qâada» de Sidi Bel Abbes ont présenté un programme musicalement correcte, tant au niveau du chant qu'à celui de l'instrumentation, et qui reste cependant approximatif sur la chorégraphie et l'occupation de la scène. **L.B.**

Culture-musique-décès

Décès du violoniste et professeur de musique andalouse Mamed Benchaouch

Le violoniste et professeur de musique andalouse Mamed Benchaouch est décédé lundi à Alger à l'âge de 86 ans, a-t-on appris auprès de l'association de musique andalouse des «Les Beaux-Arts d'Alger». Né en février 1930 à Alger, Mamed Benchaouch a adhéré en 1946 à l'association artistique El Hayat,

dont faisait partie le chanteur et musicien Sid Ahmed Serri (1926-2015) avant d'intégrer une année plus tard le Conservatoire d'Alger où il a reçu ses premiers cours de musique. Disciple du maître de la musique andalouse Abderrezak Fakhardji, le défunt a également fait partie de l'Orchestre de musique andalou-

se de la Radio algérienne aux côtés de Sid Ahmed Serri. Au déclenchement de la Guerre de libération, il a été contraint de rompre avec la musique avant de reprendre en 1967 au Conservatoire d'Alger où il a enseigné jusque dans les années 1990. En 2015, les associations culturelles «Les amis de

la Rampe Louni-Arezki» et «El Anadil El Djazair» lui avaient rendu hommage pour l'ensemble de sa carrière artistique durant laquelle il oeuvra pour l'enseignement et la préservation de la musique andalouse. Mamed Benchaouch sera inhumé mardi au cimetière de Sidi M'hamed à Alger. **F.H.**

Coup-franc direct

Eviter les faux problèmes

Par Mahfoud M.

La victoire éclatante face au Lesotho dans le clappement final des éliminatoires de la CAN a caché quelques problèmes qui ont surgi entre les joueurs de l'EN et certains se sont accrochés pour des histoires futiles. Ainsi, Boudebouz et Slimani se seraient disputés pour tirer le penalty provoqué par Mahrez et qui a, en fin de compte, été botté par le sociétaire de Montpellier qui s'est empressé de prendre le ballon. Ces frictions entre deux éléments très importants dans l'équipe devraient emmener le coach à rétablir un peu d'ordre dans le groupe, surtout que des rencontres importantes attendent la sélection qui devrait être plus forte pour les prochains rendez-vous. Les joueurs doivent aussi prendre conscience qu'il faut s'unifier et ne faire qu'un, car ce qui les attend est vraiment difficile, quand on sait qu'ils auront affaire à des sélections redoutables. «*Se chamailler*» pour une histoire de penalty ne fera pas les affaires de la sélection qui doit être soudée pour le reste du parcours qui ne sera pas certainement facile si l'on tient compte de ce qui attend le groupe. Même le président de la FAF est appelé à intervenir pour mettre de l'ordre dans le groupe et ne pas partir donc en rangs dispersés.

M. M.

Schalke 04

Bentaleb jouera face au Bayern

LE MILIEU international algérien, Nabil Bentaleb, fraîchement arrivé à Schalke 04, est annoncé dans le onze de départ vendredi prochain à domicile face au Bayern Munich, en ouverture de la 2^e journée du championnat d'Allemagne de football, rapporte lundi le quotidien *Bild*. Le joueur algérien devrait être associé à l'autre nouvelle recrue estivale le Français Benjamin Stambouli (ex-Paris SG) dans la récupération, ajoute la même source. L'entraîneur de la formation de la Ruhr, Markus Weinzierl, n'a pas tari d'éloges sur Bentaleb, auteur d'une entrée en cours de jeu «*convaincante*» lors du premier match de Bundesliga sur le terrain de l'Eintracht Francfort (défaite 1-0), Bentaleb

(21 ans) a rejoint le club allemand à titre de prêt, pour une saison en provenance de Tottenham (Angleterre). Sous contrat avec les Spurs jusqu'en 2020, le natif de Lille n'entraîne plus dans les plans de son entraîneur argentin, Mauricio Pochettino, depuis l'exercice passé. Bentaleb a effectué son retour en sélection algérienne où il a pris part à l'intégralité de la rencontre face au Lesotho (6-0) disputée dimanche soir dans le cadre de la 6^e et dernière journée (Gr.J) des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017. Ayant souffert de blessures à répétition, la dernière convocation de Bentaleb chez les Verts remonte à novembre 2015.

France

Belkalem signe à Orléans

LE DÉFENSEUR international algérien, Essaid Belkalem, libre de tout engagement depuis son départ de Watford (Premier League anglaise de football) s'est engagé lundi avec Orléans Loiret Football, pensionnaire de la Ligue 2 française de football, a annoncé le club sur son officiel. L'ancien joueur de la JS Kabylie (Ligue 1/Algérie) a signé un contrat d'une saison en plus d'une autre en option, en présence du directeur sportif du club Julien Cordonnier, précise la même source. Le défenseur algérien rejoint à Orléans les deux anciens internationaux algériens Antar Yahia et Karim Ziani, ainsi que son ancien coéquipier à la JSK Farid

Bezouen. Belkalem (27 ans) espère ainsi relancer sa carrière où il n'avait joué que rarement sous les couleurs de Watford, se contenant de quelques apparitions avec l'équipe réserve lors de l'exercice écoulé ainsi que cet été. Prêté pour une saison à Trabzonspor (Turquie) pour la saison 2014-2015, son retour en Angleterre s'est avéré un mauvais choix, ce qui lui a coûté sa mise à l'écart de la sélection algérienne. Belkalem n'est plus convoqué chez les Verts depuis la fin de l'année 2014. Blessé juste avant la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 en Guinée équatoriale, il avait été écarté par l'ancien sélectionneur Christian Gourcuff.

Championnat d'Afrique de gymnastique Quatre médailles dont deux en or pour l'EN

L'ALGÉRIE a obtenu quatre médailles, dont deux en or, au championnat d'Afrique de gymnastique qui s'est déroulé en Namibie du 29 août au 3 septembre, a appris l'APS lundi auprès de la Fédération algérienne de gymnastique. En trampoline, tumbling et rythmique, les athlètes Sabour Abdelkader et Belkheir Noureddine ont remporté la médaille d'or en synchro. La seconde médaille en vermeil a été décrochée par l'athlète Abdelkader Annag en tumbling juniors. Les deux médailles en argent algériennes sont l'œuvre de Sabour Abdenour en trampoline, tumbling et rythmique individuel et Drani Omar en tumbling juniors. D'autre part, en rythmique seniors, l'athlète Kadi Tiziri s'est qualifié aux finales dans les quatre engins (ballon, cerceau, ruban, corde).

Equipe nationale Quel effectif face au Cameroun ?

■ La qualification à la prochaine CAN 2017 en poche, la sélection nationale de football devrait maintenant penser aux éliminatoires du Mondial 2018 en Russie, avec une compétition qui sera très ardue, sachant qu'elle affrontera trois gros morceaux, à savoir le Cameroun, le Ghana et la Zambie.

Par Mahfoud M.

Les Verts débiteront la campagne pour la qualification à la phase finale au mois d'octobre prochain avec un match au sommet face aux Lions Indomptables du Cameroun, une rencontre qui s'annonce très difficile pour les poulains de Milovan Rajevac qui devra faire très attention à ne pas rater ce premier rendez-vous. Le coach de l'EN sait que ce match est difficile et dans le même temps très important étant donné qu'il faudra donner l'impression de vouloir se qualifier à tout prix à la phase finale du Mondial.

Le sélectionneur national pense donc qu'il faut mettre en place une stratégie qui devrait être payante et surtout compter sur un groupe plus que déterminé pour cette première confrontation. Toutefois, cela lui sera difficile dans la mesure où il aura à faire déjà à un premier forfait qui n'est autre que le défenseur Hicham Belkaroui, qui a ressenti de fortes douleurs au niveau des adducteurs et devrait donc être absent pour au moins trois semaines. Rajevac sera donc dans l'obligation de trouver une solution et on croit savoir qu'il



Les Verts devront préparer comme il se doit le Cameroun

pense faire confiance au sociétaire du club français de Rennes, Rami Bensabâini. Ce sera, en tout cas, une solution palliative, lui qui trouve que Belkaroui est plus costaud et surtout plus expérimenté.

D'autres changements sont aussi envisageables, à la lumière du dernier match face au Lesotho, surtout avec la forme qu'affiche certains joueurs. C'est le cas de Boudebouz qui devrait

prendre la place de Brahimi en baisse de forme.

Le sociétaire du club anglais de West Ham, Feghouli, risque aussi d'être mis sur la touche, lui qui était absent face au Lesotho. L'essentiel est que le coach des Verts opte pour les joueurs les mieux en forme pour bien débuter ces éliminatoires qui s'annoncent difficiles pour les Verts.

M. M.

Cameroun

Hugo Broos pense que son équipe est sur le bon chemin

Le Cameroun, le Nigeria et la Zambie, les trois prochains adversaires de l'Algérie en qualifications de la Coupe du monde 2018 ont connu des fortunes diverses lors de la sixième et ultime journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017, où seuls les «Lions indomptables» ont réussi à valider leur billet pour le Gabon. Le Cameroun, premier adversaire sur le chemin des Verts pour le mondial de Russie 2018 a dominé la Gambie (2-0) dans un match sans enjeu étant donné que les hommes de Hugo Broos avait déjà la qualification en poche. Cette rencontre a permis à l'ancien entraîneur de la JS Kabylie (Ligue 1/Algérie) d'aligner une équipe jeune, remaniée avec quatre néophytes en équipe nationale A: Faï Collins, Michael Ngadeu, Arnaud Djoum et Ndip Tambe. Les expérimentations menées par l'ancien entraîneur de la JS Kabylie et le NA Hussein-dey n'ont toutefois pas été totalement convaincantes, notamment en première période, selon la presse locale. Le technicien belge s'est montré totalement satisfait de la prestation de son équipe. «*Je dois féliciter mon équipe, pour avoir fait un match pareil. On a fait un match sans jeu. On est qualifié pour la*

CAN et mentalement ce n'est pas évident de se concentrer pour un match pareil. On a affronté une équipe de Gambie avec beaucoup de nouveaux joueurs, qui avait envie de se montrer au coach. Ce n'est pas toujours évident de jouer contre des équipes pareilles», a indiqué Bross à l'issue de la rencontre. Contre la Gambie, les Camerounais ont souffert pour marquer. L'un des rares titulaires habituels, Benjamin Moukandjo, a ouvert le score à la 35^e minute, grâce à un penalty pour un léger accrochage sur Karl Toko Ekambi. Le deuxième but camerounais est ensuite venu sur corner avec un bon coup de tête de Karl Toko Ekambi (2-0, 54e). «*Avoir une cohésion pareille en aussi peu de temps, c'est vraiment quelque chose de positif. C'est une victoire méritée. Dommage qu'on n'ait pas pu marquer d'autres buts. Mais on ne doit pas trop en demander. Les Lions sont sur le bon chemin*», a estimé le coach du Cameroun. «*On n'est pas encore là où on doit être, on doit encore améliorer certaines choses. Mais je le répète, je suis un coach très satisfait*», a-t-il ajouté. D'autre part, Le technicien belge n'a pas tari d'éloges sur la paire Adolph Teikeu-Michael Ngadeu qui a été ali-

gnée pour la première dans la charnière. Le tacticien a fait une expérience qui, à l'entendre, a payé. «*Je pense que pour sa première, Michael Ngadeu a fait un très bon match. Le duo Ngadeu-Teikeu a été bien. Sur le plan défensif et aussi dans la construction. Cela me donne des opportunités pour le prochain match. Je suis satisfait de leur match. Mais comme je le dis souvent, je n'aime pas dire qu'un seul joueur a été plus bon que d'autres. Toute l'équipe était vraiment bonne aujourd'hui*», a confié l'entraîneur des Camerounais en conférence de presse. En attendant le match contre l'Algérie, les Lions Indomptables disputeront deux rencontres amicales dont la première mardi contre le Gabon, une occasion pour le sélectionneur de voir à l'œuvre certains nouveaux joueurs, selon la Fédération camerounaise (Fecafoot). D'autre part, il compte sur le retour des cadres de l'équipe pour bien négocier le déplacement à Blida le 9 octobre prochain. Vincent Aboubakar, Stéphane Mbia, Nicolas Nkoulou, Aurélien Chedjou ou Henri Bédimou seront peut-être présents pour les éliminatoires du Mondial 2018, d'après la presse locale.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Xavi

«Mahrez est suffisamment bon pour jouer au Barça»

L'ANCIEN capitaine du FC Barcelone, actuellement à Al-Sadd (Div.1 qatarie de football) Xavi Hernandez, a estimé hier que le milieu international algérien de Leicester City (Premier league), Riyad Mahrez, était «suffisamment bon» pour porter les couleurs du Barça, dans un entretien accordé au magazine anglais *Short List*. «Riyad Mahrez est suffisamment bon pour jouer à Barcelone. Mais je suis content qu'il ait décidé de rester à Leicester. Il avait clairement plusieurs options, mais si Leicester avait perdu son meilleur joueur après un tel exploit, cela aurait été comme une honte. Il sera intéressant de voir comment Leicester et lui vont se débrouiller cette saison en Ligue des Champions», a confié l'Espagnol. Convoité par plusieurs formations européennes à l'image d'Arsenal, Mahrez a fini par prolonger son contrat avec le champion d'Angleterre en titre, jusqu'en 2020, tout comme le buteur-maison Jamie Vardy. L'ancien joueur emblématique du Barça a déclaré comprendre le choix de Riyad Mahrez même si l'ancien milieu de terrain aurait bien aimé le voir jouer sous les couleurs du club catalan.

O. N.

Tizi Ouzou

Un gendarme percuté mortellement à un barrage de contrôle

UN GENDARME a été tué, hier à l'aube, à un point de contrôle de la Gendarmerie nationale de Tadmait (17 km à l'ouest de la wilaya de Tizi Ouzou) par un chauffard roulant à bord d'un véhicule, avons-nous appris de sources proches de ce corps constitué. Il était peu après 4 heures du matin quand ce conducteur est arrivé à vive allure depuis Tizi Ouzou en direction d'Alger, heurtant mortellement un gendarme âgé de 26 ans. Son accompagnateur a également trouvé la mort sur les lieux de l'accident. Une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances exactes de ce drame.

Hamid M.

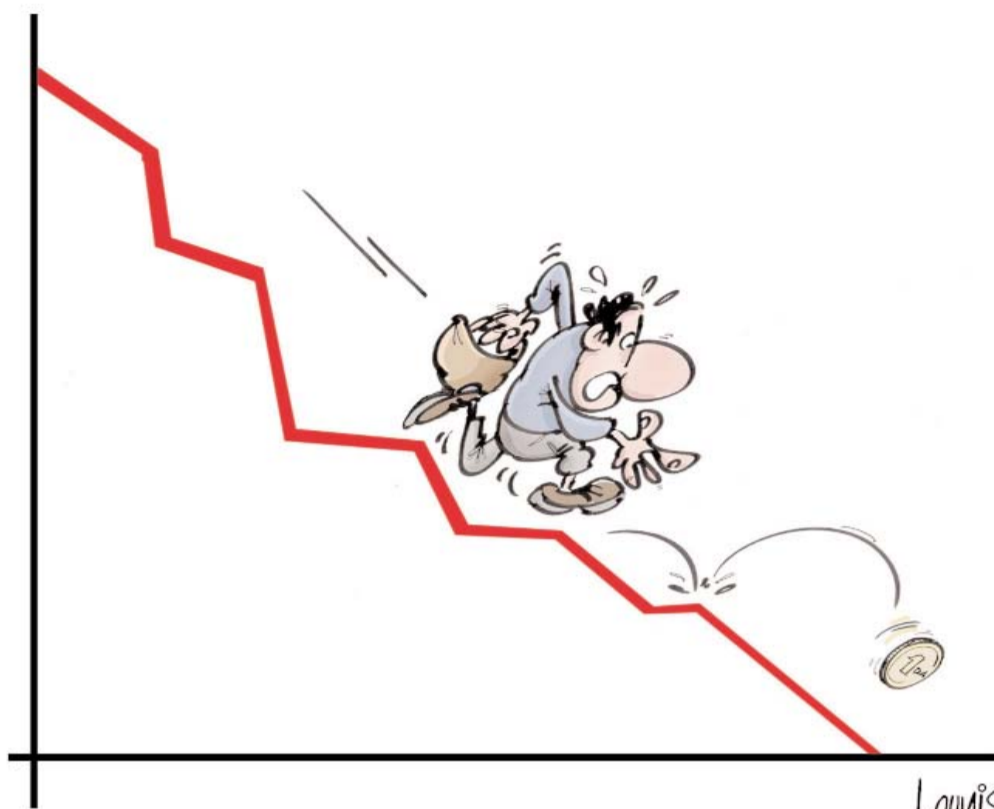
Aïd El Adha/Hôpitaux de la capitale

Les permanences médicales et paramédicales renforcées

LES PERMANENCES médicales, paramédicales et administratives seront renforcées lundi prochain à l'occasion de l'Aïd El Adha au niveau des établissements hospitaliers et des services d'urgences de la wilaya d'Alger, a affirmé hier le directeur de la santé de cette wilaya, Mohamed Miraoui. A l'occasion de l'Aïd El Adha, le 12 septembre en cours, les permanences médicales, paramédicales et administratives seront renforcées au niveau des établissements hospitaliers et des services d'urgences de la wilaya d'Alger, en assurant les médicaments et les poches de sang et des ambulances, en prévision d'éventuels accidents. La wilaya d'Alger compte 35 établissements hospitaliers (centres hospitalo-universitaires (CHU), établissements hospitaliers spécialisés et services de la santé de proximité) qui seront renforcés et dotés de moyens de communication nécessaires, pour faciliter les contacts entre ces différents établissements. Une commission, composée d'inspecteurs et de cadres relevant de la direction de la santé de la wilaya d'Alger, veillera au respect de ces mesures et assurera le suivi de cette opération, a indiqué le responsable. Quant aux permanences de pharmacies pendant l'Aïd, M. Miraoui a précisé que chaque citoyen peut consulter le site électronique de la direction de la santé de la wilaya d'Alger ou celui du ministère de la Santé, pour s'enquérir du tableau des permanences des pharmacies au niveau des 48 wilayas et connaître la pharmacie ouverte la plus proche du lieu de sa résidence. La wilaya d'Alger compte 900 pharmacies, a-t-il rappelé, soulignant qu'un certain nombre d'entre elles (sans donner des chiffres) assurent la permanence lors «des week-ends, des jours de vacances et des fêtes religieuses et nationales». Les bureaux d'hygiène de la wilaya d'Alger, composés de membres des services d'agriculture et du commerce, de médecins et de vétérinaires, veilleront aux opérations d'abattage au niveau des abattoirs d'Alger, afin d'assurer le respect des conditions d'hygiène. Il a ajouté qu'une vaste campagne de sensibilisation aux dangers du kyste hydatique a été organisée au niveau de toutes les communes pour rappeler aux citoyens les dispositions à prendre dans de telles situations. M. Miraoui a indiqué que plusieurs structures hospitalières seront réceptionnées d'ici à 2016 dont une maternité à Douéra (150 lits) qui sera réceptionnée durant le troisième trimestre de 2016 et une polyclinique au niveau de la cité de 1600 logements à Zeralda. Il a également cité, parmi les importants projets sanitaires au niveau de la wilaya d'Alger, la réalisation d'un centre de protection maternelle et infantile d'une capacité de 80 lits à Baba H'ssen, d'un hôpital à Zeralda (900 lits), outre un hôpital de chirurgie cardiaque pédiatrique à Mahalma.

Assia H.

LA DÉVALUATION DU DINAR



Djalou@hotmail.com

Saison estivale/Wilaya d'Alger

Recul de la criminalité et des agressions

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont enregistré un recul de la criminalité et des agressions contre les personnes et les biens d'autrui durant la saison estivale 2016, a indiqué le chef de sûreté de la wilaya, le contrôleur de police Nouredine Berrachedi.

Par Kamel L.

La criminalité et les agressions contre les personnes et les biens ont sensiblement reculé durant la saison estivale 2016, a précisé M. Berrachedi, soulignant que des mesures étaient également prises pour lutter contre la mendicité et les marchés informels. Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont

traité cet été 3 234 affaires impliquant 3 617 individus, soit un recul par rapport à l'année précédente. 876 armes blanches ont été saisies et 96 voitures récupérées sur 137 volées à la même période, a indiqué le contrôleur de police, affirmant que ces chiffres étaient en baisse par rapport aux précédentes années. Il a également fait savoir que ses services avaient arrêté et déferé à la justi-

ce 139 mendiants depuis le 19 septembre 2015, soulignant que des mesures étaient prises pour lutter contre l'exploitation des enfants aux fins de mendicité. Les mêmes services ont arrêté 699 individus qui se livraient au commerce informel sur la voie publique, a-t-il ajouté, rappelant les mesures prises pour lutter contre les marchés informels.

K. L./APS

Seddouk

Arrestation d'un individu pour vol

«LES ÉLÉMENTS de la police judiciaire de la sûreté de daïra a mis fin aux agissements de Kh. A., 25 ans, natif de Seddouk, et ayant des antécédents judiciaires», apprend-on auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Ce dernier est accusé d'avoir cambriolé un magasin d'alimentation générale dont le propriétaire a déposé plainte pour vol contre le mis en cause. La victime a retrouvé la porte de son échoppe ouverte et le malfaiteur à l'intérieur en flagrant délit de vol. Le voleur a immédiatement pris la fuite. Les services de sécurité qui se sont rendus sur les lieux ont confirmé les faits et lancé les recherches

qui ont abouti à l'arrestation de l'individu en question et sa présentation devant le parquet d'Akbou pour vol en flagrant délit. Il a été placé en détention

provisoire en attendant son jugement dans les prochains jours, selon la même source.

H.C.

M'sila/Berhoum

Un enfant meurt écrasé par une foreuse de puits

UN ENFANT âgé de deux ans a trouvé la mort écrasé par une foreuse dans la commune de Berhoum, 40 km à l'est de la wilaya de M'sila, a-t-on appris hier auprès des services de la Protection civile. La foreuse du puits aurait percuté l'enfant qui se trouvait dans la cour de son domicile, où des travaux de for-

ge étaient en cours, a précisé la même source, précisant que la dépouille mortelle a été transportée à la clinique de la commune de Berhoum. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour déterminer les causes de ce drame, a-t-on conclu.

F. G.

Mondial-2018/Europe

Albanie-Macédoine : un match de 16 minutes

LE MATCH de qualification au Mondial-2018 de football, Albanie-Macédoine, interrompu par les intempéries à la 77^e minute lundi soir, à 1-1, s'est enfin terminé hier après-midi avec les 13 minutes qui manquaient dans le temps réglementaire (plus 3 de temps additionnel), avec à la clé une victoire albanaise 2 à 1. Et le héros de ce match pas comme les autres de 16 minutes s'appelle Bekim

Balaj, 25 ans, qui a donc inscrit le but de la victoire pour les Albanais à la 89^e minute. Ce cas de figure est prévu par les textes de la Fifa et le match doit reprendre à la minute où il s'était arrêté, en conservant le score, même si c'est le lendemain. Avec 3 points, l'Albanie, revient à hauteur de l'Espagne et de l'Italie en tête du groupe G.

R. S.